

LIGUE de GUADELOUPE de FOOTBALL

**REGLEMENT DE LA LIGUE
REGIONAL 2 MASCULINE SAISON
2026/2027**

Les dispositions du présent règlement de la Ligue Régional 2 MASCULINE appelée ci-dessous « Championnat R2 » ont pour objet de compléter le règlement général des compétitions de la Ligue de Guadeloupe de Football.

ARTICLE 1 – NOMBRE DE PARTICIPANTS AU CHAMPIONNAT R2

Pour la saison 2026/2027 le championnat Régional 2 est composé a maxima de 26 clubs, répartis en deux poules de 13 équipes, qui se rencontrent en matchs ALLER-RETOUR selon les normes de l'IFAB.

Il sera procédé à un tirage au sort pour répartir les équipes dans chacune des Poules en prenant en compte les classements de la saison précédente.

ARTICLE 2 FORMULE DU CHAMPIONNAT R2

Article 2.1 - Méthodologie du tirage au sort

Il ne sera pas intégral, il sera appliqué le principe de trois chapeaux :

- Les équipes qui descendent de Régional 1 (chapeau 1) et le perdant du barrage de Régional 2 de la saison 2025-2026
- Les équipes de Régional 3 qui accèdent au Régional 2 (chapeau 2)
- Les autres équipes de Régional 2 (chapeau 3)

Le tirage au sort aura lieu par chapeau respectif de manière alternative.

Article 2.2 Classement

Le classement se fait par addition des points. Le décompte des points s'établit comme suit :

- match gagné : 4 points
- match nul : 2 points
- match perdu : 1 point
- forfait, abandon ou pénalité : 0 point
- constat par l'arbitre pour une équipe réduite à moins de 8 joueurs au cours d'une rencontre : 0 point Le match gagné par forfait ou pénalité, le sera sur le score de 3 à 0.

Si l'équipe déclarée vainqueur par pénalité inscrit plus de 3 buts lors de la rencontre en question, ce nombre sera retenu. L'équipe pénalisée perdra, de facto, le bénéfice de ses buts marqués.

En cas d'égalité de points, le classement des clubs est établi de la façon suivante :

- a) En préliminaire sur le nombre de pénalités et de forfaits, l'équipe ayant le nombre le moins important sera nécessairement mieux classée.
- b) En cas d'égalité, les équipes sont départagées par la différence entre les buts marqués et les buts concédés sur l'ensemble des matchs du championnat.
- c) En cas d'égalité de différence de buts sur l'ensemble des matchs du championnat, les équipes ex aequo sont départagées en tenant compte du nombre total de buts marqués (*meilleure attaque*) sur l'ensemble des matchs du championnat.
- d) En cas d'égalité du nombre total de buts marqués sur l'ensemble des matchs du championnat, les équipes ex aequo seront départagées en tenant compte du nombre total de buts encaissés (*meilleure défense*) sur l'ensemble des matchs du championnat.
- e) En cas de nouvelle égalité, il sera tenu compte du classement aux points des matchs joués entre les clubs ex aequo.
- f) En cas de nouvelle égalité, les équipes ex aequo sont départagées par la différence entre les buts concédés dans les rencontres directes entre elles.
- g) Si deux équipes ne sont pas départagées par les critères ci-dessus, un tirage au sort sera effectué si nécessaire. Dans le cas où il y a une incidence sur les accessits ou les descentes. Un match de départage sera organisé par la LGF sur terrain neutre.

Le classement officiel de championnat est fonction aussi bien des résultats sur le terrain que du respect des dispositions du présent règlement et des règlements généraux.

ARTICLE 3 – TITRE - ACCESSION / RELEGATION

a) Titre

Les clubs classés premier (1^{er}) de chaque poule se rencontrent pour disputer le titre de champion de Régional 2.

- a) Le champion de Régional 2 est déterminé à l'issue d'un match simple sur terrain neutre désigné par la L.G.F. Si à l'issue du temps réglementaire il y a égalité parfaite entre les deux équipes, est jouée une prolongation de 2x 15 minutes ouvrant droit un 4^{ème} changement, s'il y a toujours égalité, une séance de tirs au but départage les équipes.

b) Accession / Relégation

- Les clubs classés premier et deuxième de chaque poule accèdent à la Ligue Régionale 1, s'ils ne sont pas frappés d'une mesure d'interdiction d'accession.

c) Relégation

- Les clubs classés à la 12^{ème} et à la 13^{ème} place de chaque poule descendent automatiquement en Régional 3.
- Les clubs classés 11^{ème} de chaque poule jouent un barrage de relégation en match simple sur terrain neutre désigné par la L.G.F.
 - Si à l'issue du temps réglementaire il y a égalité entre les deux équipes, il y aura une prolongation de 2 x 15 minutes ouvrant droit un 4^{ème} changement, s'il y a toujours égalité, une séance de tirs au but permettra de départager les deux équipes
 - Le perdant de cette rencontre sera relégué en Régional 3.

ARTICLE 4 – OBLIGATIONS DE CONNAISSANCE

L'engagement dans les compétitions de la Ligue implique pour les clubs la connaissance du présent règlement et des règlements spécifiques avec l'obligation de s'y conformer.

ARTICLE 5 – DISPOSITIONS NON PREVUES

Le Comité de Direction peut, tout au long de la saison, établir des circulaires correctives prenant en compte la réalité du championnat et les contraintes temporelles.

Les dispositions non prévues sont traitées par le Comité de Direction en mettant en place des dispositions particulières à tous les règlements des compétitions.